

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

Séance du : TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS (3 avril 2023)

Le Conseil Municipal s'est réuni le trois avril deux mille vingt-trois à 19h00, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

**Bilan des cessions
et acquisitions
immobilières pour
l'année 2022**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, BEAUDET Adrien, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusées MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à Laurent VOISIN, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Katia CASTEIL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29
Présents à la séance :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
28 mars 2023

La liste des délibérations a
été publiée et affichée

le 7 AVR. 2023

EXPOSE

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2 000 habitants donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal, qui sera annexé au compte administratif.

Au cours de l'année 2022, 147 déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées en mairie, soit 6.37 % de baisse par rapport à 2021, et pour lesquelles la commune n'a pas fait usage de son droit de préempter.

Par ailleurs, aucune procédure d'expropriation n'a été mise en œuvre par la commune au cours de l'année 2022.

Par délibération du 11 juillet 2022, le conseil municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle AW 84 « Champ Fossé » route de Davayé d'une emprise de 207 m² avec Mme Danièle SAINT MARTIN CRAYTON. Cette acquisition a eu lieu dans le cadre du projet de restructuration de la route de Davayé comprenant la création d'une piste cyclable et d'une liaison piétonne aux normes PMR, la création de places de stationnement, l'aménagement d'espaces verts ainsi que la sécurisation par le biais de plateaux traversants.

Par délibération du 28 mars 2022, le conseil municipal a autorisé la rétrocession à l'euro symbolique des voiries de la nouvelle coupée d'une emprise de 33 723 m².

Le bilan annexé, et présenté à la commission finances réunie le 24 mars 2023, récapitule les opérations qui ont été soumises au conseil municipal au cours de l'année 2022.

Le conseil municipal est invité à approuver le bilan qui lui est soumis.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,
VU le bilan des cessions et acquisitions immobilières 2022 annexé au compte administratif,
VU l'avis favorable de la commission finances du 24 mars 2023,
Le rapporteur entendu,

Après intervention de P. LOPEZ.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christine ROBIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture
le - 7 AVR. 2023
et publication ou notification
du - 7 AVR. 2023

Le Maire,

Pour le Maire,

l'adjoint délégué

Claudine GAGNEAU

